

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

<p>Dans un semestre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compensation de éléments affectés de leur coefficient dans une UE - Compensation des UE « Université » affectés de leur coefficient entre elles. - Pas de compensation entre l'UE « Lycée » et les UE « Université » <p>A l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compensation des UE « Lycée » du 1^{er} semestre et du second semestre - Compensation des UE « Université » affectés de leur coefficient entre elles. - Pas de compensation entre les UE « Lycée » et les UE « Université » <p>Le nombre d'épreuves des indiqués dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves. Le mode de calcul de la note (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.</p> <p>Absences justifiées aux CC : dans chaque élément, si l'enseignant estime qu'il manque trop de notes, une épreuve de rattrapage au moins sera organisée, avant la fin du semestre, pour rattraper les absences justifiées en cours de semestre aux différentes évaluations.</p> <p>AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année</p> <p>Possibilité de redoubler dans le même parcours</p> <p>Les notes de TP ne sont pas conservées en cas de redoublement.</p>

	session 1	session 2
A/	CC	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**

- Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
- Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

- Exemple sur 3 notes : N1-N2 et N3 représente la seconde chance
 - (1) $(N1+N2)/2$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
 - $(N1+N2+N3)/3$ }
 - (2) $(N1+N2+N3)/3$ } Prise en compte de la meilleure des 2 notes
 - N3 }
 - (3) N1;N2;N3 } Meilleures des 2 notes / 3
 - (4) moyenne pondérée des notes } Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

Composante 13 UFR des Sciences
 Type de diplôme Licence GLMASH
 Mention de diplôme MASH
 Version d'étape MIASL1_201

Régulier : oui / non ?
 Régime spécial : oui / non ?
 Erasmus : oui / non ?
 Enseignement à distance : oui / non ?

Liste : O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
 Crédits ECTS : crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
 Nature : préciser écrit / oral / pratique / assidue ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
 Part CC ou CT : préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
 NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
 Coefficient : coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, EQUIVALENCE UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assidue)	Nombre d'épreuves envisagées (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 (1), (2), (3) ou (4))	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet Préciser mode (1), (2), (3) ou (4))	SESSION 1				SESSION 2				Coefficient	Remarques éventuelles	
											Contrôle continu		Contrôle terminal		Contrôle terminal		Contrôle terminal				
											Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CC	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CC	Part CT			
SEMESTRE 1																					
SMIALS1	SMIAL1B			Analyse et Projet Professionnel	6																
SMALS1	SMAL1B	O	SMAL1B1	Analyse 1 - Mashes		MIASL1_201					écrit	2 (1h+2h)	100%			écrit	2h	100%	4/5		
SMALS1	SMAL1B	O	YSMIL1B2	Projet professionnel	1	MIASL1_201		rapport												1/5	Élément à 0h une seule note de rapport
SMIALS1	SMIAL1C			Outils de calcul, statistique	6																
SMALS1	SMAL1C	O	YSMIL1C1	Outils de calcul, statistique		MIASL1_201					écrit	2 (1h+2h)	100%			écrit	2h	100%	1		
SMIALS1	SMIAL1D			Personnalisation ou Prépro - Economie 1	6																
SMALS1	SMAL1D	O	YSMIL1D1	Macro Economie	4	MIASL1_201					écrit ou dossier	2	100%			écrit ou dossier	1h30	100%	2/3		
SMALS1	SMAL1D	O	YSMIL1D2	Economie Contemporaine	2	MIASL1_201					écrit ou dossier	2	100%			écrit ou dossier	1h	100%	1/3		
SMIALS1	YSMATL1D			Introduction à la programmation	6	MIASL1_201					écrit	2	100%			écrit	2h	100%	1		
SMIALS1	YSMIAL1A			Algèbre 1 - Mashes	6						écrit	2 (1h+2h)	100%			écrit	2h	100%	1		
SEMESTRE 2																					
SMIALS2	SMIAL2A			Algèbre 2	6						écrit	2 (1h+2h)	100%			écrit	2h	100%	1		
SMIALS2	SMIAL2B			Analyse 2	6						écrit	2 (1h+2h)	100%			écrit	2h	100%	1		
SMIALS2	SMIAL2C			Python et Introduction à la POO	6																
SMALS2	SMAL2C	O	YSINL2A1	Python et Introduction à la POO		NFOL1_201					écrit	2	33%	écrit	67%	écrit		67%	1	MCC issue du L1 info	
SMIALS2	SMIAL2D			Humanités	6																
SMALS2	SMAL2D	O	YSMAL2D1	Anglais général	3	MATHL1_201		écrit ou oral ou rapport ou autre	2	4										1/2	
SMALS2	SMAL2D	O	YSMAL2D2	Anglais approfondi	1,5	MATHL1_201		écrit ou oral ou rapport ou autre	2	4										1/4	
SMALS2	SMAL2D	O	YSMAL2D3	Expression - Communication	1,5	MATHL1_201		écrit ou oral ou rapport ou autre	2	4										1/4	
SMIALS2	SMIAL2E			Personnalisation ou Prépro	6																
SMIALS2	SMAL2E	O	YSMIL2E1	Micro Economie	4	MIASL1_201					écrit ou dossier	2	100%			écrit ou dossier	1h30	100%	2/3		
SMALS2	SMAL2E	O	YSMIL2E2	Economie Contemporaine	2	MIASL1_201					écrit ou dossier	1h	100%	écrit ou dossier	1h	100%	100%	1/3			

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

<p>Compensation de éléments affectés de leur coefficient dans une UE</p> <p>Compensation des UE (avec leur coefficients) dans le semestre</p> <p>Compensation des 2 semestres de la même année.</p> <p>Le nombre d'épreuves des CC indiqués dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves. Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.</p> <p>Absences justifiées aux CC : dans chaque élément, en première session, si l'enseignant estime qu'il manque trop de notes, une épreuve de rattrapage au moins sera organisée, avant la fin du semestre, pour rattraper les absences justifiées en cours de semestre aux différents contrôles continus. Lorsque l'élément n'est évalué qu'en contrôle continu, le dernier contrôle du semestre pourra ne pas être concerné par cette mesure. Les modalités précises de rattrapage pour les absences justifiées seront précisées en début de semestre.</p> <p>Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 10 étudiants susceptibles de passer la session 2</p> <p>AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année</p> <p>Les notes de TP ne sont pas conservées en cas de redoublement</p>

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	moyenne pondérée des notes	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

<p>Compensation de éléments affectés de leur coefficient dans une UE affectée d'ECTS</p> <p>Compensation à l'année entre les UE affectées d'ECTS affectées de leur coefficient</p> <p>Le nombre d'épreuves des CC indiqués dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves. Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.</p> <p>Absences justifiées aux CC : dans chaque élément, en première session, si l'enseignant estime qu'il manque trop de notes, une épreuve de rattrapage au moins sera organisée, avant la fin du semestre, pour rattraper les absences justifiées en cours de semestre aux différents contrôles continus. Lorsque l'élément n'est évalué qu'en contrôle continu, le dernier contrôle du semestre pourra ne pas être concerné par cette mesure. Les modalités précises de rattrapage pour les absences justifiées seront précisées en début de semestre.</p> <p>Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 10 étudiants susceptibles de passer la session 2</p> <p>Pas d'AJAC, si redoublement, les étudiants passent en L1 classique</p> <p>Les notes de TP ne sont pas conservées en cas de redoublement</p>
--

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	(N1+N2)/2	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	(N1+N2+N3)/3	
(2)	(N1+N2+N3)/3	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	moyenne pondérée des notes	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	moyenne pondérée des notes	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)

<p>Compensation de éléments affectés de leur coefficient dans une UE</p> <p>Compensation des UE (avec leur coefficients) dans le semestre</p> <p>Compensation des 2 semestres de la même année.</p> <p>Le nombre d'épreuves des CC indiqués dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves. Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.</p> <p>Absences justifiées aux CC : dans chaque élément, en première session, si l'enseignant estime qu'il manque trop de notes, une épreuve de rattrapage au moins sera organisée, avant la fin du semestre, pour rattraper les absences justifiées en cours de semestre aux différents contrôles continus. Lorsque l'élément n'est évalué qu'en contrôle continu, le dernier contrôle du semestre pourra ne pas être concerné par cette mesure. Les modalités précises de rattrage pour les absences justifiées seront précisées en début de semestre.</p> <p>Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 10 étudiants susceptibles de passer la session 2</p> <p>AJAC : règle générale du règlement des études (2.2.i.2) : 80% des crédits d'une même année</p> <p>La note de TP n'est pas conservée en cas de redoublement</p>
--

A PRECISER

- règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
- règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
- règles de prise en compte des absences aux épreuves
- éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
- En cas d'ECI: explication des modalités d'application de la seconde chance
- autres remarques

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

Hors ECI

	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT

D/ **ECI*** **Evaluation continue intégrale**

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
 - Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
 Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

*** 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :**

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	$(N1+N2)/2$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	$(N1+N2+N3)/3$	
(2)	$(N1+N2+N3)/3$	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	moyenne pondérée des notes	Soumis à validation de la CFVU

<p>Compensation de éléments affectés de leur coefficient dans une UE</p> <p>Compensation des UE (avec leur coefficients) dans le semestre</p> <p>Compensation des 2 semestres de la même année.</p> <p>Le nombre d'épreuves des CC indiqués dans le tableau est le minimum auquel on s'engage, mais l'enseignant peut prendre la liberté pédagogique d'organiser plus d'épreuves. Le mode de calcul de la note de CC (moyenne pondérée ou autre) sera précisé, ainsi que le nombre de CC et les autres modes d'évaluation, en début de semestre dans le mois suivant le début de l'enseignement.</p> <p>Absences justifiées aux CC : dans chaque élément, en première session, si l'enseignant estime qu'il manque trop de notes, une épreuve de rattrapage au moins sera organisée, avant la fin du semestre, pour rattraper les absences justifiées en cours de semestre aux différents contrôles continus. Lorsque l'élément n'est évalué qu'en contrôle continu, le dernier contrôle du semestre pourra ne pas être concerné par cette mesure. Les modalités précises de rattrage pour les absences justifiées seront précisées en début de semestre.</p> <p>Les enseignants ont la possibilité de remplacer les épreuves écrites de session 2 par un oral lorsqu'il y a moins de 10 étudiants susceptibles de passer la session 2</p> <p>La note de TP n'est pas conservée en cas de redoublement</p>
--

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)